

LE PRAT'IK

Informations Communales

2020



Rédaction : Véronique SOYER

Responsable publication : Michel EVEN

Lu et approuvé par la commission Information

Impression: Repro Copie

Les photos ont été prises avant la crise COVID 19

NUMEROS UTILES

Mairie: 02 96 47 00 44

Site : www.mairie-prat.fr

e-mail : mairie.prat@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

8H00 à 12H00 du lundi au vendredi

13H30 à 17H30 lundi, mardi, jeudi et vendredi

9H00 à 12H00 Le samedi

URGENCE : QUI APPELER ?



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Horaires : 14h00-17h00

Mardi, Mercredi, jeudi, Vendredi

Tél : 02 96 47 00 58

Cabinet Infirmier

Tél : 02 96 47 06 67

Garderie Municipale

Tél : 02 96 47 06 61



DECHETTERIE

Ker Ar C Halvez 22140 Bégard

Tél 02 96 45 34 42

8h30-12h00 13h30-18h00

Fermée le jeudi

Collecte ordures ménagères le
vendredi semaine impaire

Tri sélectif collecte vendredi
semaine paire

Collecte des encombrants contacter
LTC au 02 96 xx xx xx



EN PANNE

Pour tout dépannage sur le réseau électrique,
ou pour signaler un incident/un danger.
Contacter Enedis au numéro suivant : **09 72 67 50 22**

LE MOT DU MAIRE



Tout d'abord, merci pour votre confiance lors de l'élection municipale du 15 mars, nous tâcherons d'être à la hauteur des attentes. Dans notre programme, notre souhait était d'être plus proche de vous, et le bulletin municipal, va dans ce sens: parcourir l'actualité de la commune, et vous donner les informations nécessaires.

Ce début de mandat est inhabituel, en effet la covid 19, a retardé notre installation au 27 mai, pendant ce temps avec l'équipe en place, nous avons travaillé en bonne intelligence, et je les en remercie. Il a fallu adapter le fonctionnement des écoles aux nouvelles règles, j'ai pu constater le professionnalisme du corps enseignant et du personnel communal par leur implication dans ce nouveau schéma.

Le problème de la salle des fêtes nous "parasite" ce début de mandat, elle est inexploitable en soirée festive du fait des problèmes d'insonorisation. L'architecte a mandaté, à sa charge, un professionnel pour déterminer les causes du dysfonctionnement, espérons une issue rapide et concertée.

En cette période difficile, je vois l'avantage de notre ruralité, avec notre espace de vie, notre proximité, nos commerces, nos artisans, à nous de les faire vivre, pour en assurer la pérennité.

Nos associations souffrent par manque d'activités, elles devraient animer notre commune. C'est triste un bourg qui ne bouge pas. Mes pensées vont vers nos aînés, qui ne se rassemblent plus, j'espère que 2021 nous apportera du meilleur.

En attendant, restons solidaires, inquiétons nous de nos voisins, amis, personnes seules, pour qu'ils trouvent l'aide et la chaleur humaine.

Alertez la mairie si besoin.

Bonne fin d'année, prenez soins de vous, la municipalité, est à votre écoute

Michel EVEN, maire de Prat

LE CONSEIL MUNICIPAL



Pascale Le Morvan
1^{ère} Adjointe



Yves Le Bihan
2nd Adjoint



Véronique Soyer
3^{ème} Adjointe



Jean Yves Cavan
Délégué Voirie



Nathalie Rémond
Conseillère



Brendan Corre
Conseiller



Yannick Jumentier
Conseiller



Lucienne Gautier
Conseillère



Catherine Hamel
Conseillère



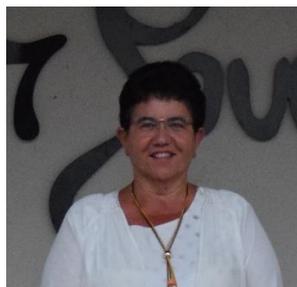
Anthony Le Houérou
Conseiller



Julie Le Bescont
Conseillère



Roger Prat
Conseiller



Anne Marie Le Meur
Conseillère



Bernard Perrot
Conseiller

LES COMMISSIONS

Appels d'offres

Responsable : Michel EVEN

Titulaires : Yves Le Bihan, Pascale Morvan, Anne Marie Le Meur
Suppléants : Lucienne Gauthier, Yannick Jumentier, Bernard Perrot

Affaires sociales

Responsable : Pascale Le Morvan

Titulaires : Julie Le Bescont, Catherine Hamel
Lucienne Gauthier, Anthony Le Houérou

Finances

Responsable : Pascale Le Morvan

Titulaires : Yves Le Bihan, Jean Yves Cavan, Roger Prat
Anne Marie Le Meur

Personnel communal

Responsable : Yves Le Bihan

Titulaires : Pascale Le Morvan, Anthony Le Houérou
Véronique Soyer, Anne Marie Le Meur

Commerce-Artisanat

Responsable : Pascale Le Morvan

Titulaires: Brendan Corre, Catherine Hamel,
Nathalie Rémond

Vie associative-Sport Animations

Responsable : Pascale Le Morvan

Titulaires : Yannick Jumentier, Nathalie Rémond
Brendan Corre, Julie Le Bescont, Véronique Soyer

Environnement-Fleurissement Sentiers de randonnées Site Internet

Responsable : Véronique Soyer

Titulaires : Jean Yves Cavan
Nathalie Rémond, Lucienne Gauthier

Culture-Informations Bibliothèque Bulletin municipal

Responsable : Véronique Soyer

Titulaires : Brendan Corre, Yannick Jumentier,
Nathalie Rémond, Pascale Morvan,
Lucienne Gauthier, Julie Le Bescont

Voirie- Bâtiments communaux Urbanisme-Sécurité Agriculture

Responsable : Yves Le Bihan

Titulaires : Jean Yves Cavan, Brendan Corre,
Yannick Jumentier, Anthony Le Houerou,
Bernard Perrot Pascale Le Morvan

LE PERSONNEL COMMUNAL

Le service Administratif



Sandrine Bonneau
secrétaire de mairie
et

Laurence Mordacq
adjoite administrative

vous accueillent
du lundi au samedi matin

Lilian Riou
Agent Polyvalent

En janvier 2021 la commune
accueille un nouvel employé, Hervé
Le Scornec actuellement à
Trébeurden

Service technique



La municipalité a une pensée pour
Mr Michel Beuvant, il nous a quitté
le 6 avril 2020, à l'âge de 61 ans.

Le service
Cantine-Garderie
Entretien des locaux communaux



- Sylvie Storm : Agent des écoles
- Lolita Mahé: Agent à la cantine et garderie
- Amandine Comte: Agent à la cantine et entretien des locaux
- Rachel Duval: Agent à la cantine et à l'entretien des locaux
- Delphine Calvez: Agent des écoles et transport scolaire
- Myriam Le Bescont: Agent à la cantine et entretien des locaux
- Muriel Flanhec: Responsable cantine et garderie(*Absente sur la photo*)

Joëlle Kergall a fait valoir ses droits à la retraite après 28 années dans la commune comme Agent territoriale spécialisée des écoles maternelles (ATSEM).



LES ASSOCIATIONS

LE MOULIN DES LETTRES BIBLIOTHEQUE

L'équipe de l'association "Le moulin des lettres", composée d'une douzaine de bénévoles, vous accueille toute l'année au sein de la bibliothèque municipale de Prat. La bibliothèque est située dans les bâtiments de l'ancienne école publique de Prat.

Les différents espaces de lecture s'articulent autour de deux pôles principaux : jeunesse et adulte.

La consultation sur place est ouverte à tous, adhérent et non-adhérent.

Venez faire votre choix parmi plus de 10 000 ouvrages : romans, documentaires, bandes dessinées, albums illustrés, CD, DVD...

Le fonds propre de la bibliothèque fait l'objet d'achats réguliers : nouveautés, sorties de la rentrée littéraire, coups de cœurs des bénévoles.

La bibliothèque bénéficie également des navettes mensuelles de la BCA (bibliothèque des Côtes d'Armor) et d'un fonds d'environ 1 000 livres mis à disposition par celle-ci.

Une liste des nouveautés est mise à jour chaque mois sur le site, sur Facebook, à la bibliothèque et envoyée par mail aux adhérents.

La cotisation annuelle est fixée à 10 euros par famille. Les personnes à la recherche d'un emploi, les écoles et les associations de la commune en sont exemptées.

L'association organise également des animations : accueil d'auteurs (Alina Marin, Emilie Vast, Philippe Charlot pour citer les plus récents), participation à la nuit de la lecture en janvier, ateliers pour les enfants, dictée publique en plein air, ...

Ces animations sont ouvertes à tous.

Horaires d'ouverture au public

Mercredi : 10h - 12h (toute l'année) et 16h30 - 18h (en période scolaire) ;

Samedi : 10h - 12h (toute l'année).

Mail: moulindeslettres@gmail.com

Retrouvez-nous également sur notre page facebook : "Le moulin des lettres"



DETENTE ET GYM POUR TOUS

Club affilié à la fédération française sport pour tous

Composition du bureau: Présidente: Catherine Anthoine, Vice-Présidente :Huguette Le Roux, Trésorière: Marie-Noëlle Auffret, Secrétaire: Déborah Le Houérou.

Nombre d'adhérents 2019/2020: 33 dont 16 Pratais.

Gym douce les mercredis de 10h45 à 11h45 animés par Claudine Le Guillouzic. Gym Tonic les jeudis de 20h30 à 21h30 animés par Gérard Gross.

Les cours ont lieu habituellement à la salle des sport de Prat de mi-septembre à fin juin les personnes intéressées peuvent tester 3 cours.

Le prix de l'adhésion s'élève à 75€ pour l'année et donne accès aux 2 cours pour les personnes les plus sportives.

Le Club organise une sortie marche tous les mardis de mi-mai à mi-août pour les personnes qui le souhaitent. Ces sorties sont gratuites pour les personnes licenciées et pour une question d'assurance une participation de 5€ est demandée aux non adhérents pour la saison.

L'association organise tous les ans un vide grenier en décembre pour financer le renouvellement et l'achat de nouveau matériel. Un pique-nique vient clôturer l'année en juillet.

Pour tous renseignements contacter Catherine Anthoine au 06/87/90/60/36 ou Mme Marie-Noëlle Auffret 02/96/47/02/45.



UNION SPORTIVE PRATAISE



L'association compte 150 licenciés. Elle est composée d'une vingtaine de dirigeants, un arbitre officiel, 40 seniors et de 90 enfants (de 6 ans à 17 ans).

Le club fait également partie de l'entente " Eole Black " regroupant les communes de Cavan, Pluzunet, Péderneac à partir des U11 jusqu'à U17.

Le pôle féminin se développe au fil des années, chaque catégorie comporte une équipe.

L'équipe fanion est en D2 et la réserve en D3.

L' Us Prat organise tous les ans le goûter de Noël, le Poulet/Frites, un Loto suivi du bal disco, et pour conclure avec le "Tournoi Antoine Jézéquel"

Nicolas Le Calvez et Jérôme Kergall sont les co-présidents. Pierrick Loas et Sandra Le Blévennec sont à la trésorerie. Julie Le Bescont et Mélissa Le Mée occupent les postes de secrétaires

Pierre Kergall est quant à lui responsable de l'école de foot. Ils peuvent s'appuyer sur le soutien d'une dizaine de membres actifs.

Contact : 06-23-11-00-55



ASSOCIATION DES CHASSEURS DE PRAT

L'association est certainement une des plus anciennes associations de la commune, puisque les statuts ont été déposés le 02/09/1957 par le président de l'époque Mr Jean MAHE pour "éviter l'envahissement de la commune par les chasseurs étrangers ; réprimer le braconnage et procurer des ressources pour le repeuplement de la chasse".



Les objectifs des 35 membres sont bien différents aujourd'hui. Certes nous sommes toujours acteurs dans la gestion des espèces, mais désormais la protection des cultures et des milieux nous prennent plus de temps que l'acte de chasser en lui-même.

Le bureau est constitué du président Alexandre LE DRET, du trésorier Arnaud FEON et du secrétaire Mickael HUET, sans oublier les deux gardes assermentés Pascal LE DRET et Marcel LE GOFF, qui ont toujours un œil sur les terres baillées à l'association (1700hect).

L'association reste ouverte aux personnes qui souhaitent découvrir nos activités. Pour cela il suffit de contacter le président

LES AMIS DE LA CHAPELLE

Après une pause qui faisait peine aux fidèles du lieu, Marguerite Anthoine, présidente pendant de longues années, et Bernard Perrot, président en titre, ont décidé de reprendre les choses en mains. Une vingtaine de riverains ont adhéré et des travaux de peintures sont déjà programmés.



Le fils de madame Blanchet, initiatrice et coordinatrice de la restauration de la chapelle, a proposé de refaire à neuf l'exposition qui relate les travaux. À l'association d'acheter le matériel.

DON DU SANG



Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers... Les besoins en produits sanguins sont quotidiens et ont fortement augmenté au cours des quinze dernières années.

Cet acte volontaire et bénévole est donc irremplaçable.

En raison de la situation sanitaire, les consignes seront particulières. Les personnes qui souhaitent se rendre à la collecte doivent obligatoirement prendre rendez-vous, soit sur le site dondesang.efs.sante.fr, soit sur l'application « Don de sang », à télécharger sur smartphone ou tablette.

Pratique : prendre rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr ou *via* l'application « Don de sang ».

Les dates programmées en 2021 :

Cavan le vendredi 08 janvier

Prat le jeudi 29 avril

Cavan le lundi 11 octobre

Présidente de l'association : Monique Even

LE COMITE DES FETES



Malgré l'annulation des manifestations au programme de l'année, les membres du comité des fêtes espèrent une amélioration de la situation sanitaire en 2021. Ce qui permettrait d'organiser à nouveau des moments festifs. Toutes les idées nouvelles sont les bienvenues. Si vous souhaitez vous investir pour l'animation de la commune, vous pouvez contacter un des membres du bureau : Président Franck Le Guillerm, Secrétaire Gildas Le Henaff, Trésorière Katia Naradon

ASSOCIATION MZR 22



MZR22 est un club de modélisme de voitures électriques piste et tous terrains aux échelles 1/10 et 1/8 en TT et en 1/10 en piste.

Le plaisir est la chose la plus importante, nous sommes vraiment sur le loisir et non sur la compétition, à part entre nous...

Les débutants sont bien sûr acceptés.



Le club dispose d'un site internet : mzr22.e-monsite.com
Contact : Erwan COLIN au 0687110259

Notre Piste intérieure, qui est à la bulle nous permet de diversifier les circuits, elle est destinée au pilotage de tous types de voitures de piste à l'échelle 1/10 et électriques

LE CLUB DE L'AMITIE



Le club de l'amitié Prat-Berhet-Mantallot compte 110 adhérents, la crise COVID 19 provoque temporairement l'interruption de toutes les activités du Club et ne permet pas de programmer aujourd'hui les manifestations de 2021, mais ce n'est que partie remise.

Bureau :Présidente Nicole Le Chapelain, 1^{ère} coprésidente Marie Thérèse Turco, 2^{ème} coprésidente Mauricette Gougard, vice présidente Marie Noelle Auffret, secrétaire Jean Luc Egea, secrétaire adjointe Huguette Callec, trésorier Pierre Yves Dagorn, Trésorier adjoint Jean Yves Sidaner



Photo d'Eric LEGRET



La petite mais dynamique association prataise Hejañ, qui a pour but d'organiser des événements culturels dans la commune, a organisé un concert à l'église Saint-Pierre le 23 aout. Il a rassemblé les musiciens Gildas Moal et Laurent le Bot.

La composition du bureau de l'association

Président : Brendan Corre

Scrétaire : Jean Piere Le Floc'h

Trésorière : Agnès Guyomard

APEL St JOSEPH

L'association des parents d'élèves de l'école St Joseph a pour but de financer les projets pédagogiques de l'école. Nous sommes une association dynamique qui propose différentes opérations et manifestations sur l'année (vente à emporter, ventes d'huitres, repas, kermesse). Toutes ces manifestations sont ouvertes à toutes et à tous.

Le bureau : Présidente Le Grand Stéphanie (Berhet) 06 15 84 47 45

Trésorière Raciné Nadège (Caouennec) 06 18 95 57 71

Vice trésorière Charpenay Mathilde (Prat) 06 63 47 75 59

Secrétaire Le Houerou Déborah (PRAT) 06 26 27 44 16



AMICALE LAIQUE

C'est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901. Gérée par

Des SUPERS parents d'élèves BENEVOLES

Elle a pour objectif d'organiser de **nombreuses manifestations** autour de la vie de l'école et des enfants :

Kermesse, broc 'kids, opération pizzas, foire à tout etc...

Les bénéfices réalisés servent à financer les sorties des enfants zoo, théâtre, cinéma, pêche à pied, gouren, musique, aquarium, briqueterie, char à voile etc... Sorties organisées et choisies par l'équipe enseignante.

Le bureau est constitué d'une secrétaire : Gwendoline DIRIDOLLOU, d'une Trésorière, Noémie NICOLAS, une présidente : Vanessa KERGALL

Une petite équipe de super parents bénévoles nous accompagne également lors de l'organisation de nos manifestations, merci beaucoup à eux, profitons de ce passage pour vous inviter à nous rejoindre... ;-) vous aimez faire les crêpes ? Vous voulez simplement tenir un stand à la kermesse ou encore venir nous rejoindre ?

N'hésitez surtout pas :-D



amicale.laique.triskol@outlook.fr



Amicale laïque Triskol



Syndicat intercommunal TRISKOL

PRAT-BERHET-MANTALLOT

1 place de la Mairie
22140 PRAT

Tél : 02.96.47.00.44

Fax : 02.96.47.07.47

mairie.prat@wanadoo.fr

École TRISKOL

1 Allée Y. Bourdonnec - 22140 Prat

02.96.47.07.30

ecole.0220638z@ac-rennes.fr



Document imprimé par nos soins

Année scolaire 2020/2021

Horaires de l'école

8h45 - 11h45

13h15 - 16h15

Accueil des enfants à partir de
8h35 le matin / 13h05 l'après midi



Garderie (tél 02.96.47.06.61)

7h15 à 8h35 et 16h25 à 19h

De 0,40 € à 1 € la 1/2h *

(suivant le QF)

Classes

Mme Rachel ALLAIN

directrice et enseignante GS/CP

Mme Stéphanie KERGOURLAY

enseignante CE1/CE2

Mme Véronique LE BONHOMME

enseignante CM1/CM2

Mme Cécile KENAWI

enseignante TPS/PS/MS

Mr Tangi GICQUEL

Enseignant classe bilingue
français/breton Galleg/brezhoneg
TPS/PS/MS/GS

Nouveauté
Rentrée 2020



Cantine (tél 02.96.47.06.61)

(Inscription en mairie de Prat : 02.96.47.00.44)

2.80 € le repas TRISKOL *

(Prat-Berhet-Mantallot)

3.60 € hors TRISKOL*

Transport scolaire

(Inscription en mairie de Prat)

36 €/ trimestre par enfant *

à partir de 3 ans

(Gratuit pour le 3^e enfant)



* Tarifs 2019-20

Effectif à la rentrée scolaire 2020/2021

18 élèves en petite et moyenne section avec Mme Cécile Kenawi

8 élèves en petite, moyenne et grande section en section bilingue avec Mr Tangi Gicquel

22 élèves en grande section CP avec Mme Rachel Allain

22 élèves en CE1/CE2 avec Mme Stéphanie Kergourlay

29 élèves en CM1/CM2 avec Mme Véronique Le Bonhomme

Ecole Saint-Joseph



Ecole ouverte à tous

L'école Saint-Joseph est une école catholique sous contrat d'association, ouverte à tous.

La structure se décompose en 3 classes :

- Maternelle
- CP/CE1/CE2
- CM1/CM2

73 enfants sont actuellement accueillis, et ce, dès 2 ans.



Contact

Tél : 02 96 47 00 34

Mail : saintjoseph.prat@orange.fr

Site : ecolestjoprat.fr



Effectif à la rentrée scolaire 2020/2021

34 élèves en petite, moyenne et grande section avec Morgane Le Goas

14 élèves en CP/CE1 avec Mr Pierrick Gourhant

25 élèves en CE2/CM1/CM2 avec Mr Gildas Rocher

EXPRESSION DE LA MINORITE

Le 15 mars se sont déroulées les élections municipales. PRAT qui est à chaque élection un modèle de participation a dérogé à cette habitude puisque seulement 61% d'entre nous se sont déplacés, soit plus de 15% de moins que lors de toutes les précédentes consultations municipales. Les interventions anxiogènes du Président de la République et du Premier ministre quelques jours avant le scrutin ont contribué à cette forte abstention partout en France.

En ce début de mandat nous tenons à remercier les Pratais qui nous ont fait confiance les six années précédentes en reconnaissant l'élan que l'on a donné à la commune et nous leur assurons que nous saurons défendre avec fermeté les valeurs de l'intérêt général et de la transparence de la communication afin que chaque administré soit informé par la presse des informations auxquelles il a droit.

Nous avons toujours eu le souci d'une bonne gestion de votre argent et la volonté d'être impartial dans nos décisions. La situation financière que nous avons laissée est saine : ce serait une erreur de gestion que de dépenser sans égards l'argent du contribuable.

Aujourd'hui dans la minorité, nous serons vigilants sur le respect des engagements pris par le nouveau Maire pour que chaque citoyen de notre commune soit écouté et entendu.

Bien sûr nous souhaitons que PRAT continue à se moderniser et nous agirons toujours dans ce sens.

Roger PRAT, Anne Marie LE MEUR, Bernard PERROT



COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**

**0 800 130 000
(appel gratuit)**

INFORMATIONS GENERALES



Au cimetière de PRAT, de nombreuses concessions funéraires attribuées depuis plus de trente ans sont en état d'abandon.

Pour la salubrité et le bon ordre du cimetière, il est nécessaire que la commune les reprenne, c'est-à-dire enlève les monuments délabrés, exhume les restes des personnes inhumées, les dépose dans des reliquaires et dépose ces reliquaires dans un ossuaire, consigne les noms des personnes dans un registre tenu à la disposition du public

La procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon commence par la constatation de l'état d'abandon sous forme d'un procès-verbal notifié aux représentants de la famille et affiché à la mairie.

Trois ans après l'affichage de ce procès-verbal de constat, un nouveau procès-verbal est rédigé pour constater que la concession continue d'être en état d'abandon. Si la concession a été de nouveau entretenue au cours de ces trois d'années, elle sort de la procédure.

Le maire saisit le conseil municipal afin de décider de la reprise ou non des concessions qui sont restées en état d'abandon. Il peut alors prononcer par arrêté motivé la reprise par la commune de chaque terrain affecté à une concession en état d'abandon.

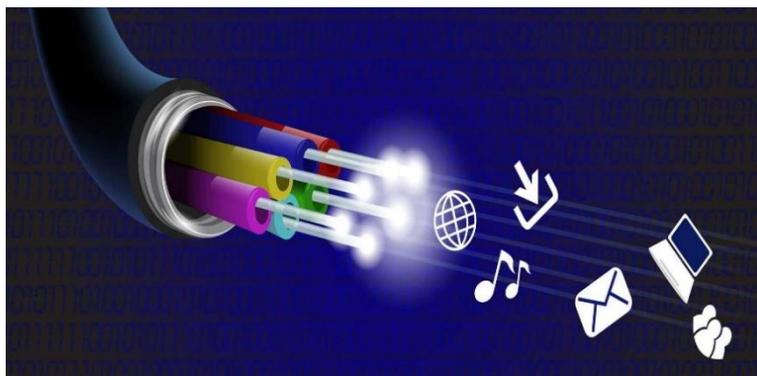


Déclarez vos ruches

Tout apiculteur, *même avec une seule ruche*, est en effet tenu de déclarer **chaque année** les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le **1er septembre et le 31 décembre 2020** pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Le document est également disponible en mairie.

LA FIBRE



Elle permet à de nombreux foyers de profiter d'une connexion très haut débit.

Comment se matérialise une fibre optique ?

Techniquement, la fibre optique est un fil de verre ou de plastique servant de guide à un signal lumineux qui va permettre de transmettre des informations et des données à vitesse très élevée et sans risque de perturbations. Cette vitesse de transmission offre une connexion haut débit de qualité aux particuliers comme aux entreprises.

La fibre optique va être installée dans la commune de Prat à partir de décembre 2020.

Pour le déploiement aérien, il est demandé d'effectuer un élagage afin de permettre le tirage des câbles. Un élagage non effectué est bloquant sur l'ensemble du secteur. Compte tenu de la date de début de chantier en décembre, il est nécessaire que les travaux soient terminés pour le 25 octobre 2020. Tout élagage non effectué pour cette date, sera fait par un prestataire et facturé. Pour tous renseignements contacter la mairie au 02 96 47 00 44

LE RECENSEMENT



Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

LE CIVISME L'AFFAIRE DE TOUS

Le civisme est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien être de chacun. Il évite de recourir autoritairement à l'application du code rural ou code civil. Rappelons ici quelques règles à respecter.

Prévention en matière de bruit

Depuis l'apparition du décret du 5 mai 1988 relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage, vous n'avez pas le droit d'importuner vos voisins, pas plus le jour que la nuit.

Aboiements intempestifs, tondeuses à gazon envahissantes, vélomoteurs pétaradants, chaînes Hi-Fi et radios (même utilisées dans les habitations ou les jardins) constituent les principales nuisances sonores traitées par les tribunaux.

Si la vie en société donne des droits, elle implique aussi un minimum de devoirs, à commencer par le respect d'autrui.

Nuisances sonores :



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les occupants des locaux d'habitations ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Divagation des animaux



Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural).

Hormis l'hypothèse d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres (article L. 211-23 du Code rural).

Le chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. De même, le chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré comme en état de divagation (article L. 211-23 du Code rural).

Il est également rappelé que la responsabilité civile des propriétaires peut être mise en cause à la suite d'accidents provoqués par leurs animaux.

Il est interdit de laisser divaguer chiens et chats sous peine d'amende et de mise en fourrière.



Brûlage des végétaux

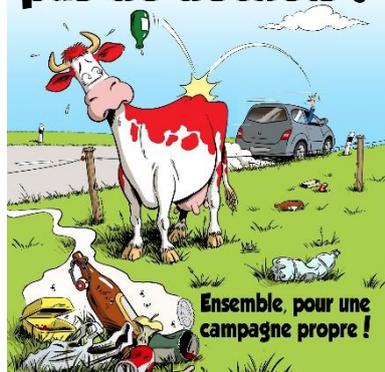
Les feux de plein air visant à éliminer les déchets verts sont interdits, les résidus de jardin doivent être apportés en déchetterie ou compostés.



Entretien des trottoirs et cheminements piétons

Chaque propriétaire ou locataire, riverain d'une voie publique : doit élaguer ses plantations, afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public, nettoyer les trottoirs ou cheminements piétons qui longent sa propriété. Les riverains, peuvent en effet être tenus responsables, d'accidents occasionnés par leurs négligences.

Du respect... pas de déchets !



Dépôts d'ordures

Les particuliers sont tenus de **respecter les conditions de remise de leurs déchets** en fonction de leurs caractéristiques. Ces conditions sont fixées par arrêté du Maire ou du Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent. Dès lors qu'un déchet est abandonné sans respecter les conditions de remise, il y a dépôt sauvage de déchet. Le règlement de collecte et de traitement des ordures ménagères fixent

les **conditions de remises des déchets en déchetterie** et aux points d'apports volontaires, ainsi que l'organisation de la collecte hebdomadaire des déchets

MAISON des SERVICES PUBLICS à CAVAN



Pour les 16-25 ans. Une conseillère technique pour le 1^{er} accueil et pour l'accompagnement global des jeunes(orientatio, formation, mobilité)

Referent et contact Laetitia BOURDON Conseillère d'orientation et insertion sur Rdv le 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 17h30



Le point info habitat informe et conseille sur toute question relative à l'habitat :pour les aides financières, pour l'accession à la propriété, les travaux de rénovation(aide de l'Anah, crédit d'impots, prêt à taux zero) Pour les conseils techniques pour rénover son logement et pour réduire sa consommation d'énergie .

Sur RDV au 02 96 05 93 50 ou info.habitat@lannion-tregor.com
Permanence sur RDV le jeudi des semaines paires de 9h à 12h



Adressée aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs parents désirant des conseils de puériculture. Permanence Claudine JOUANNY (Infirmière puéricultrice) sur RDV au 02 96 35 99 40 le mercredi de 14h à 16h30

L'Adess accompagne les structures de l'économie sociale et solidaire dans leur développement et problématiques. Permanence Frédéric LE BRAS sur RDV au 02 96 05 82 51 ou 06 44 33 46 43
Adess.tregorgoelo@yahoo.fr



Centre information des femmes et des familles

Informations juridiques : les juristes répondent confidentiellement et gratuitement aux questions sur le droit de la famille, les violences sexistes, séparation, Droit du travail

Permanence Pauline CARADEC (juriste)
sur RDV au 02 96 78 47 82 le 2^{ème} mardi du mois de 9h à 12h



Le service Urbanisme est à votre disposition pour vous conseiller dans vos démarches et dans le montage de dossier pour toutes autorisations d'occupation des sols. (constructibilité d'un terrain, réglementation applicable, autorisations de construire...)

Sur RDV au 02 96 05 09 00 ou urbanisme@lannion-tregor.com le jeudi des semaines impaires de 9h à 12h00



Lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles. Le RPAM est animé par une professionnelle de la petite enfance. Elle apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques

quotidiennes en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Permanence par Anne Gaelle RAYER (Educatrice de jeunes enfants) sur RDV au 07 85 65 41 90 rpam@lannion-tregor.com

le lundi de 9h à 12h00 le mardi de 13h30 à 16h45 le jeudi sur RDV

ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS

CHEZ ISA ET BENOIT

SNC Loas
1 Place de l'église

TEL: 02 96 47 00 47

Boulangerie, pâtisserie, épicerie, bar tabac,
Française des jeux, Loto

Lundi 6h30-13h00 / 16h00- 20h00
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
Samedi 6h30- 13h00 / 14h30 20h00
Dimanche 6h30-13h00

COIFFURE ET COMPAGNIE

Patricia Auffret
5 rue du 19 Mars

TEL: 02 96 47 05 43

Activité : coiffure mixte

Lundi, mardi, jeudi vendredi 9h -12h 14h-19h
Samedi 9h-12h – 14h-18h

«LE GOFF ENTRETIEN ET SERVICE

Entreprise de services qui permet 50% de crédit
d'impôts. Pour tout ce qui est entretien de jardin.

TEL : 02.96.47.02.93 ou 06.98.70.28.09

LE GOFF PAYSAGE

Création de jardin et la pépinière
Pépinière de La Fougeraie

TEL : 02.96.47.02.93 / 06.98.70.28.09

ROMUALD HORTICULTURE

Paysagiste
1 Lieu dit Pors Coz

TEL: 06 11 10 61 26

A L'OREE DES BOIS

Paysagiste
12 Rue Le Launay

TEL : 06 98 31 82 38

DAVID Yann

Sonorisation-Eclairage
3 Rte de Gourava

TEL : 06 01 41 55 12

LE CHEVALIER Mickael

ENT. Electricité
15 Id barderou

TEL :02 96 54 69 61

« TREGOR ELEC »

ENT. Electricité
5 route de Poulloguer

TEL: 02 56 39 60 52

« JMT MACONNERIE»

ENT. Maçonnerie
Cité Park Leskoben

TEL :06 42 54 27 71

« GLD PLACO ISOL »

ENT. Isolation,Plaquiste
2 place de la mairie

TEL : 06 08 85 52 53

« DAVID PEINTURE »

Mr Tessard D. Peintre
16 rue Henri Quentric

TEL : 06 63 59 32 32

LE HENAFF Gidas

ENT.de Platerie
4 Rte Berhet

TEL 02 96 38 42 47/ 06 71 74 98 16

« TP JARDINS ET FILS »

ENT. Terrassement
2 Id Kervocu

TEL : 02 96 13 71 67

« BL TERRASSEMENT»

B. LHUILERY
1 Kerouré

TEL : 02 96 35 97 89

CORRE Brendan

ENT. Travaux Publics
1 Rte de Berhet

TEL : 06 80 37 04 11

ETA LE GORJU

ENT. Elagage
15 rue du 19 Mars
TEL : 02 96 47 08 70

ROSEMA Halbe

Pédicure Bovins
Pen an Guer
TEL : 02 96 47 06 30

IGIGABEL Jean

Elevage de Chiens
Ld Kermaudez
TEL : 02 96 47 02 27

LE CHEVAL ROUGE

GITES
Ruguezec vras
TEL : 02 96 47 07 74

GITES DE KEROURE

1 Kerouré
TEL : 02 96 35 97 89

LA FERME DU BOURG

GITES
Mr et Mme TOUCHAIS .
4 Place de l'église
TEL : 02 96 47 00 20

GITE DU MOULIN de POULLOQUER

Mme Etienne M.
TEL : 0296 45 77 67/ 06 32 28 40 26

LE JARDIN DE LA ROSE

GITE
15 route de la Fougeraie
TEL 02 96 47 04 64

SOCIETE ARMOR 2AD

Société d'Aide et d'Accompagnement
à Domicile.
9, route du Launay

Lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de
8h à 12h (heures de bureaux)
Nous intervenons 7 jours sur 7 et 24/ 24

TEL : 02.96.13.27.46
TEL : 06.43.84.91.09 /06.38.43.20.54

QUILLEVERE Bernard

Magnétiseur
2 rte du launay
TEL : 02 96 47 01 77

BELL INFORMATIQUE

Vente, Réparation de matériel
informatique, cours d informatique à domicile
Reparation Smartphone
7 rte de Kervilien
TEL 02 96 47 01 86 / 06 09 03 73 17

**LES ROULOTTES
DE LA FONTAINE BLANCHE**

Ld la Fontaine Blanche
Séjours, circuits courts dans des roulottes
tirées par un cheval de trait breton !
Ballades en calèches.
TEL : 02 96 35 83 70

DEUDEUCHE 22

Location de 2cv pour mariage, ballade, cadeau
d'anniversaire ou cadeau de Noel
7 route de Kervilien
TEL 02 96 47 01 86 / 06 09 03 73 17

GARAGE NICOL

Route de Confort
TEL : 02 96 35 80 86

Journée solidaire 22 aout



LA DICTEE *de la rentrée*

Vendredi 04 Septembre à 18 h / Prat
Dictée publique en plein air

CHAT VA
BARDER !

RDV
DEVANT LE BAR
«CHEZ ISA ET BENOIT»

A PARTIR DE 10 ANS
2 NIVEAUX DE DIFFICULTÉ



Proposée par l'association "Le moulin des lettres"
Bibliothèque de Prat/moulineslettres@gmail.com

AU MOULIN de POULLOQUER
Dimanche 13 sept. 2020 à 15h00

Cirque Aérien
Impromptus
de la
Cie Herborescence
&
Concert
LES TRIMARANTES

Entrée gratuite
Port de masque obligatoire
Places limitées à 100:
Réservation conseillée
Tel: 02 96 47 00 44 Mairie de Prat



